

Juillet 2023

## «PROJECT FREEZE»

---

### Contexte

Garantir la qualité et les coûts de planification ainsi que le respect des délais convenus constitue l'un des plus grands défis posés par les modifications apportées à des projets en cours, et ce tout particulièrement lorsqu'elles interviennent peu avant la clôture de dossiers, notamment, de procédures d'autorisation.

La réussite d'un projet repose sur la bonne collaboration entre l'entreprise d'ingénierie d'une part et le maître d'ouvrage d'autre part. La notion de qualité revêt ici une importance cruciale.

Le mandant sous-estime souvent la portée des modifications, adjonctions et adaptations apportées à court terme à un projet, et l'investissement en temps, en argent et en énergie qu'elles impliquent. Selon les cas, le contrôle de la qualité avant la clôture d'une phase de projet se voit considérablement compliqué, avec les conséquences que l'on imagine: défauts de qualité, dossiers non harmonisés entre les différentes disciplines ou incomplets, etc. Il en résulte un allongement des procédures d'autorisation, un surcroît de coûts, une perte de confiance et, inconvénient non moins fâcheux, une baisse de la motivation des parties prenantes au projet. Forte de ses échanges avec les maîtres d'ouvrage publics, les maîtres d'ouvrage privés et les autorités compétentes en matière d'autorisation, échanges qui ont confirmé la nécessité d'agir à cet égard, suisse.ing propose avec le «**Project Freeze**» une piste de solution.

### Objectifs du «Project Freeze»

- Renforcer la qualité en évitant toute modification, adjonction ou adaptation apportée au projet juste avant le dépôt du dossier.
- Permettre un traitement efficace des procédures d'autorisation grâce à des dossiers complets et harmonisés entre eux.
- Éviter des dépenses supplémentaires pour toutes les parties prenantes moyennant l'instauration d'une phase de consolidation planifiée de manière fixe.

### Points clés du «Project Freeze»

- Il convient de prévoir de manière fixe au début du projet une phase de consolidation précédant la fin de chaque phase du projet. Durant cette phase de consolidation, l'état du projet est gelé (Project Freeze), autrement dit toute nouvelle modification, adjonction ou adaptation n'est plus autorisée.
- La phase de consolidation fait partie intégrante du calendrier convenu pour le projet. La durée de la phase de consolidation doit être déterminée adéquatement en fonction de la complexité et de l'ampleur du projet (p. ex. trois mois).
- Des modifications, adjonctions et adaptations apportées à un projet induisent automatiquement un report de la date de dépôt du dossier et une augmentation des honoraires.
- Les prestations fournies pendant la phase de consolidation doivent être consignées dans le contrat et rémunérées en conséquence.
- Le dépôt du dossier n'intervient qu'au terme de la phase de consolidation.